

# **ARRETE**

**FIXANT LA LISTE D'APTITUDE  
AU GRADE D'ASSISTANT  
TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE PRINCIPAL DE  
2EME CLASSE, SPECIALITE  
« MUSIQUE », DISCIPLINE  
« TROMBONE »**

**N/Réf.** : NP/CM/GC/18-132

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat par voie télématique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2012 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'arrêté fixant la liste des membres du jury de concours et examens professionnels prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établi par le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu la délibération du 20 mars 2017 mettant à jour le barème de rémunération des intervenants pour les concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Considérant l'accord de mutualisation conclu entre les Centres de Gestion coordonnateurs et organisateurs du concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2017,

Vu l'arrêté fixant la liste la liste des personnes pouvant être choisies comme membres des jurys des concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B,

Vu la désignation du représentant du CNFPT,

Vu la décision fixant pour la session 2018 la liste des personnalités désignées par le ministre de la culture en application de l'article 3 du décret n° 2012-1017 du 3 septembre 2012 modifié et de l'article 18 du décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012,

Vu l'arrêté n° 17-269 en date du 22 août 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2018 des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « Musique », discipline « Trombone »,

Vu l'arrêté n° 17-360 en date du 29 décembre 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 17-269 portant organisation au titre de l'année 2018 des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « Musique », discipline « Trombone »,

Vu l'arrêté n° 18-04 en date du 9 janvier 2018 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 17-269 portant organisation au titre de l'année 2018 des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « musique », discipline « trombone »,

Vu l'arrêté n° 18-67 en date du 6 février 2018 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 17-269 portant organisation au titre de l'année 2018 des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « musique », discipline « trombone »,

Vu l'arrêté n° 18-76 en date du 21 février 2018 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 17-269 portant organisation au titre de l'année 2018 des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « musique », discipline « trombone »,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 28 février 2018, arrêtant, pour le concours interne d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe, spécialité « musique », discipline « trombone » la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve d'admissibilité,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 28 février 2018, arrêtant, pour le troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe, spécialité « musique », discipline « trombone » la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve d'admissibilité,

Vu l'arrêté n° 18-83 en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des candidats admissibles et complémentaire à l'arrêté n° 17-269 portant organisation au titre de l'année 2018 des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe, spécialité « musique », discipline « trombone »,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 3 mai 2018, arrêtant, pour le concours externe d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe, spécialité « musique », discipline « trombone » la liste des candidats déclarés admis à l'issue de l'épreuve d'admission,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 3 mai 2018, arrêtant, pour le concours interne d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe, spécialité « musique », discipline « trombone » la liste des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves d'admission,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 3 mai 2018, arrêtant, pour le troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe, spécialité « musique », discipline « trombone » la liste des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves d'admission,

Vu l'arrêté n° 18-127 en date du 4 mai 2018 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe, spécialité « musique », discipline « trombone » au titre de l'année 2018,

Vu les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire formulées par 37 lauréats des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe, spécialité « musique », discipline « trombone ».

## **ARRETE,**

### **Article 1er :**

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe, spécialité « musique », discipline « trombone » - session 2018, les lauréats dont les noms suivent :

BARBERON	Rémi	14, rue du 24 mars 1852	69009	LYON
BARBIER-HAYWARD	Gabrielle	*		

BOGAERT	François	88, rue Casimir Beugnet	62470	CAMBLAIN CHÂTELAIN
BONNAL	Jean- François	*		
BOUGAIN	Olivier	*		
BOULARD	Julie	49, avenue du 10 mars	62680	MERICOURT
BRANGER	Adrien	*		
CARDOT	Guillaume	4, rue Nadaud	63000	CLERMONT-FERRAND
CHEVROT	Maxime	22, rue Jean Jaurès	69100	VILLEURBANNE
DEBRAY	Nicolas	4, rue des Hérons	49250	BEAUFORT EN ANJOU
DEBROUTELLE	Dimitri	16, rue de Châtenois	67100	STRASBOURG
DUBRAY	Matthieu	*		
DURAND	Romain	*		
ESSAWABI	Yussef	*		
FATTALINI	Matthieu	3, rue de Roche Vérand	38380	SAINT LAURENT DU PONT
FAVIER	Tony	18, rue de Colmar	21000	DIJON
GEORGE	Arnaud	*		
GONTHIER	Sébastien	42, avenue Léon Blum	59220	DENAIN
GRUSELLE	Thomas	53, avenue de la République	37540	SAINT-CYR-SUR-LOIRE
LAPASSA	Laurent	24, rue du Gour de l'Olive	26760	BEAUMONT-LES- VALENCE
LAUNAY	Rémi	20, allée des Rosiers	72530	YVRÉ L'EVÊQUE
LE ROSSIGNOL	David	*		
LEBEDEL	Emmanuel	11, rue des roses	67100	STRASBOURG
LEZIAN	Jérôme	*		
LUSLEY	Antoine	55, boulevard Léon Jozeau Marigné	50300	AVRANCHES
MARCHANDIAUX	Olivier	14, Résidence Les hauts de Marcouville	95300	PONTOISE
MARTIN	Florian	170, avenue de la Chalosse	64300	SAULT DE NAVAILLES
MARTIN	Gaëtan	12Bis rue de la Justice	33150	CENON
MOULIN	Valentin	*		
SANTALUCIA	David	*		
SEEVAGEN-ROUX	Solène	14, Les Nouveaux Horizons	78990	ELANCOURT
TOVAR ALVAREZ	German	*		

VALLÉE	Gildas	10, place Saint Maurice	41240	BINAS
VANBESELAERE	Mathieu	4, rue du Bois	62130	HUMIERES
VIOLLEAU	Jenny	51 rue d'Allonville	44000	NANTES
ZAKRZEWSKI	Michel	26, rue Pierre Brossolette	59293	NEUVILLE SUR ESCAUT

\* Lauréats n'autorisant pas la diffusion de leurs coordonnées.

**Article 2 :**

La liste d'aptitude prendra effet à partir de la date de visa de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable 4 ans, sous réserve des dispositions prévues à l'article 44 de la loi n° 84-53 ci-dessus visée.

**Article 3 :**

Il sera procédé à la notification de l'inscription aux candidats concernés et à la publication de la présente liste sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et par affichage dans ses locaux.

**Article 4 :**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à TOURS, le 17 mai 2018

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire  
Pour le Président et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

Catherine CÔME



Publié le :

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire  
Pour le Président et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

Mme Catherine CÔME



Bienvenue Sophie BRETHENOUX RT / CDG D'INDRE ET LOIRE

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#) | [Déconnexion](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)

[Création d'acte](#)

[Recherche](#)

### Accusé de réception préfecture



Imprimer



Envoyer

**Objet de l'acte :**

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, spécialité "Musique", discipline "Trombone".

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/05/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/05/2018

---

**Numéro de l'acte :** CONC18-132 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 037-283700128-20180517-CONC18-132-AR

---

**Date de décision :** 17/05/2018

**Acte transmis par :** Sophie BRETHENOUX

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.2. Autres domaines de competences des departements